

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 4 avril 2022

N° CP-2022-4-10-1

N° applicatif 3311

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Service instructeur

Service consulté

PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ARRÊTÉ DE LA COMMUNE DE SILTZHEIM

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace suit l'élaboration et la révision des plans locaux d'urbanisme sur son territoire, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'adopter le projet d'avis de la Collectivité européenne d'Alsace sur le projet de PLU arrêté de la commune de SILTZHEIM.

Après analyse du projet de plan local d'urbanisme arrêté qui a été transmis à la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme arrêté de la commune de SILTZHEIM dont les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le projet de PLU de la commune de SILTZHEIM a été présenté aux membres de la Commission territoriale du Ouest Alsace – Saverne - Molsheim et a recueilli un avis favorable.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'émettre un avis favorable au projet local d'urbanisme arrêté de la commune de SILTZHEIM.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the top of the 'F'.

Frédéric BIERRY